

2014 RÉFORME FISCALE

UN BESOIN D'ÉCOUTE
ET D'IMAGINATION



SYNTHÈSE DE LA CONFÉRENCE



Mahoraises, Mahorais,

Je vous remercie d'avoir été si nombreux à venir participer à la conférence sur la réforme fiscale du 29 janvier dernier.

Nous avons voulu à cette occasion :

- Écouter les appréhensions et les interrogations qui peuvent s'exprimer
- Chercher à vous apporter les réponses qui sont aujourd'hui à notre disposition
- Recueillir les demandes qu'expriment les élus, le monde économique et aussi la société civile

Nous remercions les très nombreux participants qui ont fait de cette journée un succès et une manifestation de la responsabilité citoyenne des Mahorais.

Nous vous proposons de prendre connaissance d'une synthèse des interventions des participants à cette conférence et également des propositions que le Conseil Général va porter à l'attention de l'Etat pour préparer cette réforme dans de bonnes conditions.

Daniel Zaïdani

UN APPEL À LA RÉGULARISATION FONCIÈRE, Y-COMPRIS DANS LES ZPG

« Comment payer la taxe foncière d'un terrain dont on nous ne reconnaît pas la propriété ? »
« 40% de la population vit dans les ZPG. Or, les acquisitions foncières dans la ZPG coûtent entre 15 000 et 20 000 euros. Nous ne sommes pas en mesure de payer de telles sommes ».
« La plupart des maisons appartiennent aux femmes, or elles ont moins de revenus que les hommes. »



LA SOCIÉTÉ MAHORAISE DOIT ÊTRE COMPRISE POUR NE PAS ÊTRE SURTAXÉE

« Certes les $\frac{3}{4}$ des foyers mahorais possèdent des terrains bâtis ou non bâtis, mais plus de la moitié de ces foyers n'ont pas de revenu salarial. Au final, quels sont les foyers qui vont pouvoir payer l'impôt ? »

« La plupart des maisons appartiennent aux femmes, or elles ont moins de revenus que les hommes. »

« A Mayotte, ceux qui travaillent entretiennent ceux qui n'ont pas de revenu. Chacun s'occupe de sa mère, de sa tante, de ses cousins, etc. Devra-t-on déclarer ces donations aux impôts pour qu'elles soient prises en compte du calcul de nos ressources réelles ? »

LA NÉCESSAIRE PRISE EN COMPTE DES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES DES COLLECTIVITÉS MAHORAISES

« Il faut que la solidarité nationale s'applique aux collectivités pour que Mayotte puisse réellement entrer dans l'Europe. Aujourd'hui nos communes sont encore sous-dotées et sous-équipées. »

« Le Conseil Général perçoit actuellement 170 M€ de recettes fiscales, combien aura-t-on après la réforme ? La solidarité nationale va-t-elle compenser le manque à gagner ? »

« Quand les dotations générales de fonctionnement de Mayotte seront-elles alignées sur les autres DOM ? »



DES INCERTITUDES QU'IL FAUDRA BIENTÔT LEVER

« On nous dit que seuls ceux qui peuvent payer paieront, mais comment définit-on ceux qui peuvent payer ? »

« Il aurait été intéressant d'avoir des estimations, car pour l'instant aucun chiffre n'est communiqué »

« Quel rôle un simple citoyen peut-il avoir pour participer à la définition des impôts ? »

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DOIT ÊTRE UNE PRIORITÉ ET LES ACTEURS ÉCONOMIQUES ENTENDUS

« L'impôt, c'est l'outil de la solidarité au sein de la société, mais cela dépend des revenus et donc des emplois. Or à Mayotte, il n'y a pas d'emplois. La vraie question est donc comment va-t-on créer des emplois ? »

« Les élus doivent davantage écouter les acteurs économiques. Nous voulons que le territoire se développe, et nous souhaitons un réel partenariat avec les élus avec une écoute et une mobilisation de leur part. La zone franche à Mayotte doit être défendue par nous tous. »

LES PROPOSITIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL TRANSMISES AU GOUVERNEMENT



- La zone des pas géométriques, est détenue par l'Etat. Nous proposons qu'elle soit transmise au Conseil Général pour rétrocession gratuite aux occupants qui pourront justifier de la propriété au regard du droit coutumier ou aux Communes pour aménagements.
- Nous proposons que la taxe foncière ne soit pas due par l'occupant (comme cela a pu être évoqué lors des travaux préparatoires) mais bien due par le propriétaire, comme en métropole.
- Nous proposons un alignement des Dotations Générales de Fonctionnement allouées à Mayotte sur les niveaux de métropole.
- Nous proposons que les nombres d'habitants qui servent à calculer ces dotations soient réévalués chaque année pour tenir compte de la forte croissance démographique des communes et du département.
- Nous proposons que la mise en place de la fiscalité locale se fasse progressivement et prenne en compte le besoin préalable d'une hausse des revenus des foyers grâce au développement économique du territoire.
- Nous proposons la création d'une zone franche à Mayotte afin de permettre un réel développement économique.

Daniel Zaïdani

Président du Conseil Général de Mayotte